

CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du mardi 29 septembre 2026

Séance levée à 00h20

La Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT, les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 29 septembre 2026, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le vendredi 2 octobre pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 2 octobre 2026.



Lucie CASTETS

Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris